

## REGLEMENT

**Art.1)** L'Amicale Alpine Renault du Cher organise son rassemblement annuel sur le circuit de Chavy-La Châtre, le **Dimanche 26 Septembre 2021**. Cette journée s'adresse aux véhicules de marque Alpine, Renault Gordini et Sportives. Autres véhicules et Monoplaces sur consultation de l'Amicale.

**Art.2)** Chaque participant s'engage par son inscription à respecter le présent règlement et à le faire respecter par les personnes qui l'accompagnent.

**Art.3)** Les conducteurs sont titulaires du permis de conduire et ne font pas l'objet d'une suspension de permis en cours.

**Art.4)** Chaque participant détient une assurance en cours de validité **concernant le véhicule engagé**.

**Art.5)** Les occupants du véhicule, au nombre maximum de 2, devront obligatoirement porter un casque et avoir bouclé leur ceinture de sécurité pour accéder à la piste.

**Art.6)** L'entrée des véhicules sur la piste sera effectuée à partir des stands ou de la partie supérieure du circuit après autorisation d'accès par les commissaires de piste.

**Art.7) Chaque véhicule devra être équipé d'un extincteur (A B C) pour accéder à la piste. Contrôle effectué par le commissaire « Accès piste » à chaque sortie des stands.**

**Art.8)** La sortie de piste des véhicules s'effectuera en passant impérativement par les stands (ligne droite).

**Art.9)** Les conducteurs devront respecter les signaux des commissaires de piste.

**Art.10)** Tout véhicule non conforme aux normes du constructeur, non en règle avec la législation en vigueur et qui serait la cause d'accident, d'incident ou de détérioration d'équipements tels que rails de sécurité, murets, bâtiments, etc...engagerait l'entière et seule responsabilité de son conducteur et/ou de son propriétaire. **En aucun cas les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.**

**Art.11)** Les pneus slicks sont autorisés.

**Art.12)** En l'absence de système de réaspiration des vapeurs d'huile, les dispositifs de mise à l'air libre des carters devront aboutir dans un récipient de récupération prévu à cet effet d'un volume suffisant (environ 1 litre).

**Art.13)** Les ravitaillements en carburant sont interdits dans l'enceinte des stands ainsi que dans les parcs des participants.

**Art.14)** Seuls, les véhicules engagés et véhicules accompagnants (avec accord de l'organisation) auront accès à l'enceinte générale du circuit dans les parties stands et parkings.

**Art.15)** Les accompagnateurs devront impérativement rester dans les zones qui leur sont réservées.

**Art.16)** Au-delà du respect impératif du présent règlement, il est demandé à chacun de faire preuve d'esprit sportif et de courtoisie puis de ne pas tenter de dépasser ses limites ou celles de son véhicule.

**Art.17)** Les personnes présentes devront veiller à la propreté des lieux.

**Art.18) Les organisateurs rappellent qu'ils déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou incident, matériel ou corporel, pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation. Il déclinent également toute responsabilité en cas de vol.**

**Art.19) L'ensemble des Personnes présentes sur le site respecteront les règles sanitaires en vigueur à la date du Dimanche 26 septembre 2021. La journée de roulage se déroulera à « HUIS CLOS »**

**ATTENTION « SILENCIEUX OBLIGATOIRE SOUS PEINE D'EXCLUSION ».**

Je soussigné .....certifie avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à m'y conformer sans réserve, ce bulletin d'inscription servant de décharge vis à vis de l'organisation et des organisateurs. Je certifie également être en possession de mon permis de conduire et être à jour de cotisation d'assurance pour le véhicule engagé à cette journée.

Fait à ..... Le ..... Signature :